

## 29 - Animations commerciales et artisanales - Versement de subventions

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur** : Trois manifestations commerciales et artisanales sont programmées au centre-ville à l'occasion du second semestre 2014.

### I - Opération portée par l'association des commerçants de Saint-Claude

L'association des commerçants de Saint-Claude organise le 13 septembre 2014, sur la place des Justices, une journée d'animation commerciale destinée à promouvoir les activités commerciales et artisanales.

A cette occasion un défilé de mode sur un podium sera organisé auquel participeront les commerces de prêt à porter, les artisans coiffeurs, et qui sera mis en valeur par les différents fleuristes du quartier auxquels s'associeront les commerçants et artisans qui exposeront sous des structures Vitabri.

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon auquel adhère l'association mettra au service de cette animation les structures Vitabri qu'il possède, tandis que la Ville de Besançon apportera une participation logistique importante.

En complément de ces prestations l'association sollicite un soutien financier qu'il est proposé de porter à 3 000 € sur un budget de 11 400 €.

### II - Opération portée par Récidev

La campagne Alimenterre organisée à Besançon depuis 2001 est une campagne d'**éducation au développement** qui vise chaque année désormais, avec le soutien de la Ville de Besançon, de mi-avril à fin décembre, à informer l'opinion publique sur les causes de la faim dans le monde et à promouvoir le **respect du droit à l'alimentation** et à la **souveraineté alimentaire** en soutenant l'agriculture familiale au Nord comme au Sud.

Le point d'orgue étant le marché Alimenterre qui se déroulera cette année les 18 et 19 octobre Place de la Révolution et proposera de valoriser :

- des produits locaux, bios et du commerce équitable
- des cuisines du monde (spécialités des quatre coins du monde)
- des animations et des rencontres (stands d'information, animations pour les petits et les grands...).

La campagne Alimenterre consiste aussi en des animations en milieu scolaire, en lycées, afin de sensibiliser les jeunes sur ces questions autour d'un court métrage mais aussi de jeux qui permettent une meilleure compréhension des enjeux et obstacles du monde actuel.

Du 15 octobre au 30 novembre 2013 partout en France ont lieu d'autres animations, que l'on peut retrouver sur le site du festival de films documentaires d'alimenTERRE.

Le coût total de la campagne Alimenterre s'élève à 34 850 € ; il est demandé que la Ville reconduise son soutien à hauteur de sa participation précédente, soit 2 000 €.

### III - Opération portée par l'association «Commerce et Artisanat aux Chaprais»

Le Conseil Municipal de Besançon, dans sa séance du 22 mai 2014, a autorisé l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais à organiser cette année sa principale animation, le Troc des Chaprais, le dimanche 7 septembre.

Le déballage des exposants au vide-grenier se déroulera rue de Belfort, entre les rues du Chasnot et Marie-Louise, rue de la Liberté, rue des Deux Princesses au droit de la place de la Liberté, place de la Liberté et place Flore, sous les conditions ci-après évoquées.

La place de la Liberté sera mise à disposition à compter du vendredi 5 septembre à 12 h pour y installer un podium, et ce jusqu'au lundi 8 septembre matin.

La circulation des bus sera déviée selon un itinéraire actuellement à l'étude auprès des services de Transdev, la sécurité aux carrefours sera assurée par l'association, laquelle prendra ses dispositions pour assurer le bon déroulement de la journée.

Au cours de l'animation seront respectés :

- un couloir de passage de 4 mètres minimum sur la chaussée, permettant la circulation des véhicules de secours et d'incendie,
- les accès aux habitations,
- les accès aux bornes d'incendie,
- la tranquillité des riverains, notamment sonore.

Pour soutenir cette action, il est proposé que, ainsi qu'il en était les années précédentes, la Ville de Besançon abonde le budget de cette opération à hauteur de 4 000 € sur un total de 15 000 € environ.

#### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le versement des subventions suivantes : 3 000 € à l'Association des Commerçants de Saint-Claude, 2 000 € à Récidev et 4 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais,
- autoriser la mise à disposition de moyens logistiques pour leurs réalisations,
- signer tous les actes y afférents.

**«M. LE MAIRE** : Pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.*